

procédés de fabrication. Ceux-ci, dans la plupart des pays, ont été considérablement améliorés, et, avec eux, la pureté des produits a augmenté ainsi que leur rendement.

A côté de tant de liquides alcooliques, venant de toutes les parties du monde, dont la similitude ne consiste souvent qu'en ce qu'ils ont la fermentation pour origine commune, les exposants belges ont conquis une position honorable et légitime, ou maintenu avec succès celle qui leur avait été attribuée dans les Expositions précédentes. La réputation de plusieurs d'entre eux n'avait pas besoin d'une nouvelle consécration; ils semblaient, en prenant part à la lutte, vouloir donner un témoignage de leurs efforts constants pour marcher dans la voie du progrès.

Il n'est guère besoin de rappeler en Belgique ni à l'étranger l'ancienneté, l'importance et la réputation de *La Cloche*, nom et marque de fabrique de l'établissement appartenant à MM. Van den Bergh et Cie, à Anvers. L'un des derniers actes de vente de cette usine porte la date du 21 octobre 1803; les propriétaires actuels la possèdent depuis plus de 30 ans.

Tous les appareils, établis pour une production très-importante, sont parfaitement appropriés à leur destination, conformes aux principes et aux progrès de la science, disposés de manière à tirer le plus rapidement et le mieux possible un parti avantageux des conditions faites aux distillateurs par la loi des accises. Tous les résidus sont parfaitement utilisés. Dans l'organisation des ateliers, on n'a pas perdu de vue la santé et le bien-être des ouvriers. Un sys-